

Après sa participation à la 9e session du Conseil des ministres ordinaire de la Comifac à Kigali/ Trois questions au ministre de l'Economie forestière...

## ...Estelle Ondo : " Concilier les exigences de préservation de nos ressources naturelles et les nécessités de développement "

Propos recueillis par JM  
Libreville/ Gabon

**L'Union. Mme le ministre, en novembre dernier, vous avez pris part à la 9e session du Conseil des ministres ordinaire de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), à Kigali, au Rwanda. Quelles en sont les recommandations pour l'avenir des forêts du Bassin du Congo?**

**Estelle ONDO :** la réunion de Kigali m'a, notamment, permis de mieux apprécier la portée sous-régionale des actions que nous menons au niveau national, ainsi que le fonctionnement de la Comifac, particulièrement du Conseil des ministres. En effet, bien que chacun de nos Etats soit souverain, il nous revient de trouver des points d'harmonisation en vue de garantir la préservation des forêts du Bassin du Congo, tout en assurant le développement durable de notre sous-région.

En dehors des questions d'organisation, d'autres points, notamment la crise financière que traverse la Comifac, la mise en œuvre des recommandations des conseils des ministres, le plan d'actions biennal et le projet de budget biennal du secrétariat exécutif de la Comifac pour la période 2017 à 2018 ont été examinés par les ministres.

En matière de recommandations, on retiendra celles relatives à l'apurement des arriérés des contributions égalitaires par les Etats et la mise en place du système de suivi-évaluation de la Comifac, qui est un outil devant faciliter le suivi des actions menées aux niveaux sous-régional et national. La question du développement institutionnel et du renforcement organisationnel de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), au regard de son importance et de sa complexité, n'a pas été réglée, mais sera inscrite lors de la prochaine session du conseil des mi-



Photo : Jean Madouma

Le ministre en charge des forêts, Mme Estelle Ondo.

nistres. Il y a également l'étude que va lancer la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), au premier trimestre 2017, visant à faire l'état des lieux des institutions sous-régionales intervenant dans la gestion durable des ressources forestières.

Enfin, le renouvellement du personnel statutaire du secrétariat exécutif pour lequel un de nos compatriotes a été retenu. J'étais résolument engagée à appuyer la candidature du Gabon au secrétariat exécutif de la Comifac parce qu'elle répond à la volonté du président de la République, Ali Bongo Ondimba, de présenter les atouts comparatifs qui font du Gabon le 2e puits de carbone au monde après l'Amazonie, avec ses 23 millions d'hectares de forêt, couvrant 88% du territoire national. Je rappelle que notre compatriote, Raymond Ndomba Ngoye prend ses fonctions à la mi-janvier à Yaoundé, siège de la Comifac.

**Lors de cette réunion, le problème de l'apurement des arriérés de contributions au**

**fonctionnement de la Comifac a été débattu. Comment y remédier ?**

Suite au conseil des ministres extraordinaire tenu à Kinshasa en mai 2016, notre pays a payé une partie de ses arriérés de contributions, malgré le contexte budgétaire défavorable à cette période. N'eut été cette situation, le Gabon aurait réglé l'entièreté des arriérés dus, d'autant que nous souhaitons maintenir le leadership sous-régional et que nous assurons la présidence de la CEEAC dont la Comifac est un organe spécialisé. Aussi, nous revient-il de montrer l'exemple. Depuis mon retour de Kigali, des démarches sont entreprises auprès des plus hautes autorités gabonaises et je puis vous rassurer que des mesures sont en train d'être prises pour régler définitivement cette question.

**Quelles sont les mesures phares au sein de votre ministère depuis votre prise de fonction ?**

Il faut déjà savoir que le ministère dont j'ai la charge est composé de plusieurs secteurs que

sont la forêt, l'industrie du bois, la faune, les écosystèmes aquatiques, l'environnement et la pêche. Il s'agit, là, de secteurs intervenant dans les piliers du Plan stratégique Gabon émergent, ainsi que dans le Gabon Bleu. Ils ont une forte implication dans la diversification de l'économie nationale, de même qu'ils contribuent directement à l'amélioration du cadre de vie de nos populations (...) C'est d'ailleurs l'orientation donnée au nouveau Code des eaux et forêts en République gabonaise.

Dès ma prise de fonction, nous nous sommes engagés à inscrire la finalisation du processus de promulgation de ce texte, actuellement sur la table du gouvernement. Par ailleurs, ledit Code durcit les peines encourues à l'encontre des personnes coupables de braconnage. Nous tenons à poursuivre nos ambitions de concilier les exigences de préservation de nos ressources naturelles et les nécessités de développement.

En matière de forêt, un accent particulier est accordé à la finalisation des dispositions relatives

aux cahiers de charges contractuelles dans lesquels est consigné l'ensemble des mesures identifiées par l'exploitant forestier, aux fins d'améliorer les conditions de vie des communautés villageoises.

Concernant l'industrialisation, nous nous attelons à finaliser le cadre réglementaire devant régir les mesures prises récemment par le gouvernement en matière de séchage du bois et d'exportation de produits issus du kévazingo. Ces mesures visent à apporter une plus-value à nos essences et constituent la suite logique de l'interdiction d'exportation des grumes en vigueur depuis 2010.

S'agissant de la faune, il est question d'apporter des solutions à la problématique des conflits Homme-Faune. Les populations sont victimes des dévastations des plantations par les éléphants qui causent tant de dégâts sur les cultures, les privant des moyens de subsistance. Pour ce faire, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les indemnisations des victimes desdits conflits dans l'ensemble des neuf provinces, de poser des barrières électriques dans les zones où les incursions des éléphants sont les plus fréquentes et de vulgariser les techniques de protection des plantations.

Pour la pêche, le défi est de diminuer le coût du poisson pour le consommateur final car, nous avons assisté ces dernières années à l'augmentation dudit prix de manière exponentielle. Ainsi, plusieurs activités ont été identifiées dont la régulation des points de contrôle et l'homologation des prix, en collaboration avec la direction générale de la Consommation et de la Concurrence.

Quant à l'environnement, les recommandations de la COP22 sur les changements climatiques, tenue à Marrakech l'année dernière, visent à améliorer le cadre des vies des populations et à garantir le développement durable de notre pays.

## Lancement des activités de l'espace PME

### Un échange bénéfique pour les PME/PMI

F.A.  
Libreville/Gabon

**DANS** le cadre du lancement de ses activités, l'espace PME d'Awendjé a organisé hier, à son siège, une rencontre entre la directrice d'Ecobank, Gaëlle Biteghe, et les PME/PMI, en vue d'échanger sur le thème du financement des entreprises. Plus d'une heure durant, la responsable de la banque a présenté aux start-up les limites souvent rencontrées dans ce secteur, donné

quelques recommandations pour mieux gérer leurs entreprises et présenter les services d'Ecobank vis-à-vis des PME/PMI.

S'agissant des limites, on peut citer l'absence de personnalité morale, l'inexpérience du promoteur, la sous-capitalisation, l'absence d'états financiers, etc. Aussi, des recommandations ont-elles été faites. Entre autres, la constitution légale de la PME, la capitalisation adéquate, la dotation en assistance comptable, financière, juridique dès la création de la



Photo : F.A.

Le DG de Ecobank, Gaëlle Biteghe lors du lancement des activités de l'espace PME d'Awendjé.

PME, la digitalisation et l'automatisation des activités bancaires et la diversification du portefeuille

clients, surtout lorsque la PME travaille avec l'Etat. C'était également l'occasion pour la responsable

de la banque panafricaine de présenter les offres de produits de son établissement pour les PME/PMI. Lesquelles sont réparties en deux groupes : le financement de l'exploitation et celui d'investissement.

Dans le premier type de financement, il y a, entre autres, la découverte en compte courant, le crédit spot, le rachat de créance, la caution et aval, dont les cautions de marchés, cautions douane, les crédits documentaires et les contre garanties bancaires. Dans le deuxième type de financement, la banque oc-

troie le crédit moyen ou long terme destiné à l'investissement dans la croissance; celui à l'investissement de remplacement et, enfin, celui de consolidation ou de restructuration.

En plus de ces offres, la banque possède également des financements pour les PME/PMI. Notamment des financements actifs, de stocks et distributeurs, de mobilisation des créances clients sous forme d'es-compte commercial ou avances sur factures, ainsi que la ligne de crédits garanties à 100%.